

Hallali contre la LIM !

Berne veut enterrer la LIM. La loi fédérale sur l'investissement dans les régions de montagne, fille du boom de l'après-guerre, absorbe neuf dixièmes des dépenses fédérales consacrées au développement régional. En lieu et place, le Conseil fédéral met en consultation une loi adaptée à la nouvelle donne internationale. Dans les années septante, la Confédération entendait faire profiter l'ensemble de la Suisse de la croissance par un abaissement des coûts d'investissement dans les régions périphériques. Cette sorte de saupoudrage territorial de la prospérité n'a plus la cote. Les régions de montagne sont maintenant très bien équipées, mais ne peuvent pas représenter un pôle d'attraction pour les entreprises à haute technologie. Seuls les grands pôles de croissances sont capables aujourd'hui d'affronter la concurrence mondiale. Il faut donc donner toutes leurs chances aux régions «moteur» qui entraîneront dans leur sillage le reste de l'arrière-pays.

La nouvelle politique régionale doit faire sauter les verrous institutionnels de la Suisse. Les grandes régions qui font office de centres de développement ignorent, bien sûr, les frontières communales, mais aussi celles des cantons et même de la Suisse. La Confédération va donc, en dialogue avec les cantons, élaborer des programmes pluriannuels de développe-

ment dotés d'un financement fédéral. Pour toucher des subsides, il faudra dominer les esprits de clocher au profit d'une politique d'agglomération, de collaboration intercantonale et transnationale.

Cette volonté de retoucher des structures politiques historiques par le biais des subsides fédéraux a un précédent. Elle a déjà porté ses fruits dans le cadre de la LIM. Une solidarité intercommunale s'est créée dans cinquante-quatre petites zones habilitées à gérer les demandes d'aide aux investissements dans les régions de montagne. C'est la vertu principale de ce projet de développement régional. La méthode qu'il préconise a évidemment plus de chance d'être acceptée qu'un problème redécoupage cantonal.

Mais une volonté peut en cacher une autre. Cette nouvelle politique devrait coûter deux fois moins cher que l'actuelle. Finies les aides aux investissements individuels pour une grande salle, un terrain de sports. Finie aussi l'aide à la petite entreprise que permet actuellement la LIM ou l'arrêté Bonny, lui aussi condamné (cf. page 2). Le projet suggère que certains cantons pourraient reprendre les tâches abandonnées par Berne et retrouver un soutien financier par le biais de la péréquation financière. Le gagnant, au bout du compte, serait évidemment la caisse fédérale. Un objectif tout à fait tendance. AT

Dans ce numéro

Une nouvelle politique régionale pour faire sauter les verrous institutionnels du pays.

Lire l'Edito et en page 2

Le marché de l'électricité a besoin d'une ouverture réglementée dans l'intérêt du service public.

Lire en page 3

La réforme impossible de l'administration genevoise.

Lire en page 4

Novartis - Aventis, le choc des cultures d'entreprise.

Lire en page 5

Le prix Dentan 2004 a été attribué à *L'Enfant secret* de Jean-Michel Olivier.

Lire en page 7

Vive l'esprit d'entreprise

Les mesures sectorielles et conjoncturelles en faveur des régions périphériques vont laisser la place à la coopération entre privé et public, par-dessus les frontières communales et cantonales, voire nationales.

La politique régionale actuelle se base essentiellement sur la Loi fédérale de 1974 sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM). D'abord axée principalement sur les investissements collectifs, elle s'est étendue aux investissements des entreprises capables de fournir des emplois. La définition des régions de montagne a été très large. Ainsi le Jura bernois englobe Bienne et la région du Chablais couvre toute la plaine du Rhône. En trente ans, la LIM a alimenté un fonds qui a cofinancé des constructions pour près de dix-neuf milliards de francs. La

nouvelle politique régionale prévoit de ne plus alimenter ce fond. Mais comme il ne peut être éliminé d'un trait de plume, sa gestion devrait être assurée par une fondation. L'encouragement du crédit à l'hôtellerie institué en 1966 exerce un effet sur la politique régionale. Il a été profondément modifié l'an passé pour se concentrer sur les territoires où le tourisme est déjà développé.

Collaborations transnationales

Pour atténuer les effets de la crise horlogère, l'arrêté Bonny de 1978 a octroyé

une aide à la création et la restructuration d'entreprises dans les régions économiquement menacées. Remaniée plusieurs fois et rebaptisée, cette aide directe aux investissements privés dans les «régions en redéveloppement» devrait disparaître.

En 1997, un arrêté fédéral «Regio Plus» fournit une aide financière pour démarrer des projets de type organisationnel en milieu rural. Ce type d'intervention devrait servir de modèle à la nouvelle politique régionale.

Depuis 1994, la Confédération participe financièrement aux programmes INTERREG institués par l'Union européenne. Ils touchent quatre régions limitrophes de la Suisse dont celle de la région Léman-Jura-Savoie. Berne y voit une fructueuse collaboration transnationale et ne songe pas à l'abandonner.

La nouvelle loi fédérale sur la politique régionale met la priorité sur les programmes de développement de grandes entités territoriales. L'aide financière ne portera pas sur des investissements, mais sur la conception et la mise en œuvre de projets qui «encouragent l'esprit d'entreprise, renforcent la capacité d'innovation d'une région, améliorent la coopération entre institutions publiques et privées et la coopération dans et entre les agglomérations» (art 3).

En 2003, la politique régionale a chargé la caisse fédérale de la manière suivante :

LIM et cautionnements	55,6 millions
Interreg	5,4 millions
Zones en redéveloppement	7,4 millions
Total	68,4 millions

La nouvelle politique régionale ne devrait, quant à elle, coûter à terme, que 35 millions par année. La loi précise cependant (art 7) que le Parlement qui votera les crédits tiendra compte de la situation financière de la Confédération. at

Le paquet fiscal et les fédéralistes patentés

La récidive légitimée

Quelle tristesse de voir les fédéralistes patentés soutenir le paquet fiscal en bagatellisant la résistance ouverte des cantons ! Avec quel argument ? celui de la résignation consentante : la souveraineté fiscale cantonale a déjà été mise à mal par la loi sur l'harmonisation, les Chambres en ont donné une interprétation extensive, matérielle, si souvent qu'un empiètement supplémentaire ne change rien au rapport de force. Et si l'on fait remarquer que des dispositions violent clairement la Constitution, qu'importe, répondent les docteurs en fédéralisme, ce n'est pas la première fois ! Nouvelle conception du droit. La récidive n'est pas un cas aggravant, c'est l'amorce d'une habitude légitimante.

Le tiroir-caisse

L'opposition vigoureuse des cantons au paquet fiscal qui tant dérange la droite politique et économique, l'engagement personnel énergique et courageux des conseillers d'Etat est considéré par les fédéralistes purs comme un simple réflexe égoïste sans portée politique : ils ne font que défendre leur tiroir-caisse !

En fait, les cantons sont en première ligne pour faire face aux nouvelles données démographiques : le vieillissement de la population et son coût, les formations longues et leur coût, l'augmentation de certaines formes nouvelles de pauvreté et de marginalisation. Quand la droite dénonce abstraitement le gonflement des dépenses de l'Etat, elle nie ces nouvelles données sociales. La résistance des cantons et des conseillers d'Etat est celle de femmes et d'hommes de terrain, qui sont confrontés aux besoins d'une société en mutation. Le réflexe tiroir-caisse n'est-il pas plutôt le fait de ceux qui soutiennent la baisse spectaculaire des impôts pour quelques bénéficiaires, à l'heure des sacrifices pour tous. ag

Le courant fait du surplace

Contre l'opacité des pratiques actuelles l'Etat doit fixer un cadre légal pour l'ouverture du marché de l'électricité dans le respect de l'intérêt public.

La prise de contrôle de la société Atel (Aare-Tessin AG für Elektrizität) par UBS annonce de grandes manœuvres dans l'économie électrique helvétique. Mais ce secteur florissant, déjà actif à l'étranger, ne pourra se développer dans le contexte protectionniste qui prévaut actuellement en Suisse. D'où l'urgence d'adopter une nouvelle législation qui assure la sécurité de l'approvisionnement, tout en posant les règles d'une ouverture du marché.

Le rejet populaire de la loi sur le marché de l'électricité, en automne 2002, n'a pas clos le débat. Pour la bonne raison que le choix qui s'offre à la Suisse n'oppose pas libéralisation et monopole, mais bien libéralisation sauvage et régulation du marché. L'absence actuelle de règles claires a permis à la Commission de la concurrence, appuyée par le Tribunal fédéral, d'imposer au cas par cas une ouverture du marché. Mais dans les faits, ce marché reste largement

dominé par les monopoles de distribution régionaux et locaux. Cette situation n'est pas satisfaisante, car elle engendre à la fois une grande insécurité et une inégalité de traitement. Les tarifs pratiqués sont opaques, les gros consommateurs obtenant des rabais, trop souvent sur le dos des ménages, consommateurs captifs de leurs fournisseurs. Il est donc temps que l'Etat fixe dans un cadre légal les exigences auxquelles doit obéir un marché à la fois efficace et efficient.

Ni statu quo ni libéralisation sauvage

Le débat abstrait et idéologique qui oppose les partisans de la libéralisation et les tenants du monopole ne donne pas de réponse pratique. Une concurrence sans cautèles conduit à une baisse des capacités de production et en définitive à une augmentation des prix, contrairement à ce que promettent ses partisans. Le monopole favorise le maintien du cloi-

sonnement extrême de l'économie électrique, ce qui provoque un prix moyen trop élevé et une grande disparité des tarifs; il engendre par ailleurs des rentes de situation comme l'a récemment illustré le conflit entre les Services industriels de la capitale vaudoise et les communes de la périphérie lausannoise. Lausanne impose à ses clients publics un prix supérieur de près de 40% à celui du marché et engrange un bénéfice annuel de plusieurs dizaines de millions. Le maintien du statu quo - pas plus qu'une ouverture sauvage du marché - ne représente une solution viable.

La gauche politique et syndicale s'est mobilisée avec succès pour faire échouer le projet de loi sur le marché électrique qui n'était pas exempt de faiblesses. Aujourd'hui elle doit abandonner une position purement défensive qui, loin de favoriser un service public de qualité, flirte dangereusement avec un corporatisme étroit. La panne histo-

rique, qui l'automne dernier a plongé l'Italie dans le noir, a mis en évidence des lacunes dans la gestion du réseau et notre profonde intégration dans l'Europe électrique. Dans la perspective de l'ouverture complète du marché européen en 2007, la Suisse a besoin d'une société nationale et publique de transport à très haute tension et d'un organe de régulation indépendant et fort, capable de contrôler le respect des exigences écologiques - par exemple la priorité aux énergies renouvelables - et de la sécurité de l'approvisionnement.

Quant aux quatre principaux opérateurs, ils ont maintenant la possibilité de concentrer leurs forces. Atel, mis en vente pas UBS, pourrait être racheté par les Forces motrices bernoises ou par EOS (Energie Ouest Suisse). Si l'une de ces deux sociétés ne saisit pas l'occasion, de grands groupes étrangers, français, italien ou allemand, ne se feront pas prier. *jd*

Les services publics consommateurs d'électricité

A l'heure de l'ouverture «inofficielle» du marché de l'électricité, quelles sont les conditions faites aux gros consommateurs publics? Un intérêt public s'oppose parfois à un autre intérêt public. Dans la région lausannoise, on dit qu'un rabais est consenti au CHUV; il n'est pas précisé lequel. Si l'on considère que le CHUV tient lieu d'hôpital régional pour Lausanne, le rabais est justifié par les services rendus. Mais une fois encore lequel?

Les transports lausannois sont d'autres gros consommateurs. Quel rabais quand on sait que

le canton paie une part importante du déficit d'exploitation.

Enfin l'Université de Lausanne et l'EPFL dépendent du service industriel de Renens, ravitaillé par Lausanne, qui vient de consentir, en tant que grossiste, un rabais à son voisin. Comment est-il répercuté?

Le monopole de distribution implique des transferts de collectivités à collectivités. Maintenant que le marché bouge, il serait opportun que l'information circule: qui paie quoi? à qui? selon quels tarifs? *ag*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)

Carole Faes (cf)

André Gavillet (ag)

Jean Kaempfer

Daniel Marco (dm)

Jérôme Meizoz

Charles-F. Pochon (cfp)

Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

E-mail: redaction@domainepublic.ch

administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Vous avez dit réforme ?

L'administration genevoise rêve de changement. Après plusieurs tentatives avortées, un nouveau projet voit le jour.

Genève collectionne les records en matière financière: déficit abyssal et absence de budget pour la présente année, dette par habitant la plus élevée du pays. Par contre le canton est loin derrière pour ce qui est de la réforme administrative et des moyens modernes de gestion et de contrôle de l'action publique. La simultanéité de ces deux états de fait n'est probablement pas une coïncidence.

En réalité, Genève aime la réforme. Ou plus exactement aime à parler de réforme. Car projets et rapports se succèdent sans que soit modifiée substantiellement une organisation administrative à la fois hiérarchisée à l'extrême et compartimentée. En 1995, une initiative populaire «Pour réduire les dépenses abusives de l'Etat» est lar-

gement acceptée. S'en suivent un audit général de l'Etat et cinquante rapports qui produisent de maigres résultats sur le terrain. Puis, c'est au tour de la nouvelle gestion publique, expérimentée dans sept services et enterrée par le Conseil d'Etat. Le projet «Service public 2005» ensuite, ambitieux programme de modernisation de l'Etat, ne débouche que sur la mise en place de nouveaux instruments de gestion financière et du personnel. On peut encore citer un intéressant travail de feu le Conseil économique et social sur les relations entre l'Etat et le secteur associatif, travail demandé par le gouvernement. Mais ces multiples études ne débouchent jamais sur une vision d'ensemble qui traduirait une volonté politique forte de réforme. Cette volonté a-t-elle maintenant surgi?

Avec le projet GE-Pilote, récemment présenté, le Conseil d'Etat envisage un pilotage efficient de l'action publique. Inscrivant son action dans le long terme, l'exécutif cantonal veut mettre en place des outils d'aide à la décision et de contrôle. En clair, les principes de la nouvelle gestion publique sont à nouveau à l'ordre du jour: gestion orientée sur les prestations, définition d'objectifs concrétisés par des indicateurs aussi bien quantitatifs que qualitatifs, accords de mission, modèle comptable analytique correspondant aux prestations, plan financier pluriannuel et budget par prestations. Dans une première étape, il s'agira d'identifier les prestations actuellement fournies, ainsi que les moyens et les coûts qu'elles impliquent. Cet inventaire permet-

tra de faire des choix compatibles avec un équilibre durable des finances cantonales.

Genève, c'est nouveau, adopte une attitude modeste: dernier de classe, il est prêt à tirer parti des expériences faites par d'autres cantons. Rendez-vous donc à la prochaine session du Grand Conseil, appelé à avaliser ce projet. Mais déjà la gauche annonce son scepticisme et les organisations de la fonction publique dénoncent une nouvelle tentative de dégradation du service public. Le conflit est programmé, d'autant plus que les libéraux ont cru opportun de déposer au même moment un projet de loi supprimant le statut de fonctionnaire. *jd*

Le projet GE-Pilote est disponible sur le site Internet de l'Etat de Genève www.geneve.ch

Zurich

La campagne fait sa ville

Une vallée autre fois verte et campagnarde, peut-elle, une fois bitumée et parsemée de surfaces commerciales, se métamorphoser en ville? Bien que bon nombres d'experts appellent de leurs vœux cette transformation politico-administrative et identitaire, la «Glattal-Stadt» saura-t-elle devenir autre chose qu'une vue théorique d'urbaniste illuminé? Cette ville d'un genre nouveau longe l'autoroute Zürich - Winterthur et s'étend, autour de l'aéroport de Kloten, sur dix communes du nord-est zurichoises. Le premier centre commercial périphérique, entendez hors centre ville historique, y fut construit en 1975 dans le scepticisme général. Depuis, elle accueille de nombreuses et gigantesques surfaces commerciales spécialisées et une multitude de bureaux. Les projets et chantiers pullulent: quartiers résidentiels, immeubles d'habita-

tion ou de bureau, écoles ou hôtels y poussent comme des champignons.

Malgré cet important développement, les quelque 200 000 habitants ne se conçoivent pas comme des urbains mais restent attachés aux identités villageoises communales. Assimilé au plaisir consumériste et aux bouchons qui ponctuent la vie des pendulaires, personne ne vit cet ensemble fragmenté et disparate comme une ville.

Reste que le dynamisme économique et les nouvelles nuisances sonores dues aux vols d'approches de Kloten rassemblent les «Glattlois» et atténuent les différences ancestrales. La volonté de se démarquer de la grande voisine zurichoise et de l'étiquette de banlieue périphérique pour s'affirmer comme pôle économique indépendant, n'est pas non plus étrangère à l'émergence d'un nouveau rapport à la région.

La construction d'un réseau de RER aidera à encrenir cette identité fragile dans le territoire. Après le crédit de 650 millions de francs votés début 2003, La Confédération vient de donner son feu vert pour la réalisation d'un premier tronçon d'ici 2006. Rien de mieux que quelques kilomètres de rails pour relier et symboliser une destinée partagée. Fille de la mobilité automobile et de son urbanisme émiétté, la «Glattal-Stadt» prendra corps autour de 12,7 km de voies de chemin de fer!

Premier pas d'une coopération intercommunale, ce modèle fait des émules à l'ouest de Zürich, dans la Limmattal. Plus rectiligne, l'urbanisation y a grignoté l'ensemble de l'espace entre les villages, créant une zone construite continue, tout autant marquée par l'abondance de surfaces commerciales-administratives. Ici aussi, une ligne de «Stadtbahn» est à l'étude car lorsque le tram passe, la ville émerge. *cf*

L'intérêt national casse le marché

Quand l'Etat dicte aux entreprises le choix de ses partenaires en dépit du marché, la politique l'emporte sur l'économie.

Retour sur le rachat manqué d'Aventis par Novartis. Ces deux entreprises n'avaient sans doute pas de vraies raisons de se rapprocher. Aventis a fait appel au groupe bâlois pour essayer de contrer l'OPA de Sanofi, une entreprise nettement plus petite. Finalement la raison politique l'a emporté sur les considérations économiques et Sanofi reprendra Aventis en s'endettant lourdement. Le nouveau numéro trois mondial de la pharma risque d'être un géant pataud.

Daniel Vasella et son conseil d'administration voulaient-ils vraiment reprendre Aventis? On ne le saura jamais. En réalité, l'intérêt de cette histoire réside dans l'énorme différence de culture entre la vision helvétique de l'économie et un point de vue français, sans doute assez partagé en Europe, en dehors de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

Pour une bonne partie de l'Union européenne, le continent est l'espace naturel des entreprises; elles s'y développent et grandissent avant de se lancer à la conquête du monde. L'exemple le plus marquant est celui de l'automobile et les barrages élevés par

l'Europe face aux importations japonaises au siècle passé, le temps pour les constructeurs de s'adapter en restant à l'abri, avant que l'ouverture ne permette à Renault de s'emparer de Nissan, avec le succès que l'on sait. Dans cette vision, la concentration technologique sur le continent est une nécessité stratégique et la défense de «l'emploi», comme disent les Français, un impératif majeur.

Le monde en point de mire

La vision helvétique est complètement différente. Nos entreprises ont toujours regardé au-delà de l'océan. Nestlé, la Winterthur ou la Zürich Assurances étaient présentes aux Amériques dès les dernières décennies du XIX^e siècle. Aux yeux de la Suisse, l'Europe est un marché parmi d'autres, certes important, généralement le plus important, mais qui n'est pas particulièrement privilégié. Pour Novartis, installer l'essentiel de la recherche près de Boston semble aller de soi. La flexibilité du marché du travail en Suisse ne fait pas de l'emploi une priorité et la rentabilité passe avant la taille. Il s'agit d'aller là où l'avantage concurrentiel est le plus satis-

faisant. Selon *Le Monde*, les Français ont été affolés par le projet de Novartis de regrouper les produits un peu vieillissés d'Aventis dans une entreprise distincte où l'emploi aurait été préservé, autrement dit une espèce de poubelle.

Cette différence de culture n'est pas anecdotique. Elle est l'une des raisons profondes des réticences ou plutôt de l'indifférence de certaines de nos élites face à la construction européenne. L'opposition à l'Europe de populistes repliés sur une vision mythique du pays est sans cesse mise en évidence, mais il faudrait aussi parler du manque d'intérêt de dirigeants et de cadres d'entreprises dont le terrain de jeu est depuis toujours l'ensemble de la planète. Pour eux, l'Europe est au mieux une zone de réglementation commune facilitant les affaires et au pis un réservoir de contraintes rendant le libre jeu du marché plus compliqué. Dans une perspective de rapprochement avec l'Union, il est sans doute plus important de convaincre ces milieux, toujours très écoutés, plutôt que de s'essouffler derrière les slogans simplistes de l'UDC. *jd*

Presse

Demi-berlinois

Depuis le 1er mai les pages régionales de l'*Aargauer Zeitung* paraissent à la moitié de leur format habituel que les spécialistes appellent berlinois. Le commun des mortels utilise l'expression *tabloid* qui professionnellement a une autre signification. Parlons donc de «petit format» pour tout ce qui est différent du format courant des quotidiens suisses. Depuis le 3 mai, c'est le *Blick* qui propose, pour tester le marché, deux formats différents à ses lecteurs: le format traditionnel et le demi-format, celui de l'édition dominicale du *SonntagsBlick*. Ce lancement correspond à une évolution qui a débuté avec la parution des quotidiens gratuits en Suisse alémanique: *Metro*, déjà disparu, et *20 Minuten*, qui a déjà trois éditions locales à Zurich, Berne et Bâle et prépare une édition pour Lucerne. Mais si les éditions bâloise et bernoise, imprimées en Suisse, ont le même format que *Le Matin* en Suisse romande et le petit *Blick*, l'édition zurichoise, imprimée au Vorarlberg, est légèrement plus petite. L'édition hebdomadaire *20 Minuten Week* pour les amateurs de spectacles a un format encore plus petit. En raison du volume publicitaire fluctuant, les éditions régionales de *20 Minuten* n'ont pas toujours le même nombre de pages et une partie de la matière est locale. *cfp*

Le football n'est pas au-dessus des lois

*Zurich sera-t-elle prête pour la coupe d'Europe de football? Le peuple a certes donné son accord au projet de nouveau stade à la suite d'un référendum. Mais plusieurs organisations environnementales - dont l'Association Transport et Environnement - ainsi que des voisins ont déposé un recours auprès du Conseil d'Etat. Aussitôt les recourants ont été accusés de ne pas respecter la volonté populaire et de mettre en péril la participation zurichoise à la grand-messe footballistique. Le gouvernement cantonal a reconnu partiellement le bien-fondé des recours. En autorisant un trop grand nombre de places de parcage qui aurait engendré un trafic quotidien exagéré, les autorités municipales n'ont pas respecté le droit en vigueur. Les protecteurs de l'environnement, accusés de saboter systématiquement les projets de développement, n'ont donc fait que rappeler aux autorités le principe de légalité. Un principe que même le suffrage populaire ne saurait assouplir. *jd**

L'écologie de l'emploi

La protection de l'environnement joue un rôle de plus en plus important au sein du marché du travail. Le dernier numéro de *La Revue Durable* fait le point de la situation.

Le travail fait bon ménage avec le développement durable. Celui-ci n'est pas un luxe, que l'on pourra se payer une fois enrayé le chômage et retrouvé la croissance. Bien au contraire, l'emploi a tout à gagner d'une économie respectueuse de l'environnement, et plus généralement, d'une certaine éthique sociale. Le dernier numéro de *La Revue Durable* conteste l'opposition traditionnelle entre écologie et travail. Un dossier fourni, avec des analyses équilibrées et des expériences concrètes, plaide en faveur du «potentiel que revêt l'écologie pour l'emploi dans les sociétés hyperindustrielles».

Abandonner la voiture

La mobilité douce, tout d'abord, met à mal la doctrine des grands travaux routiers susceptibles de dynamiser des appareils productifs anémiques. Bien que le sujet provoque la controverse, «il n'est plus possible aujourd'hui de supposer qu'une extension de l'infrastructure routière amène systématiquement un mieux économique pour une région» remarque Peter Wiederkehr, administrateur du programme trans-

port durable à la direction de l'environnement de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique). En revanche, l'essor des transports en commun, du vélo ou de la marche ouvre des perspectives intéressantes pour l'emploi et l'environnement. Une étude allemande table sur 200 mille places nouvelles, notamment dans l'industrie ferroviaire du pays. Le *New Deal* rooseveltien se métamorphose. Il quitte la route pour le rail, il coupe le moteur et gonfle le muscle. En Suisse, Genève encourage désormais ses fonctionnaires à délaisser la voiture, via des parkings payants dont les recettes financent l'achat d'abonnements aux transports publics pour le personnel.

Consommer moins

Les économies d'énergie se traduisent également en places de travail. Effet secondaire bienvenu à leurs débuts, elles attirent maintenant les convoitises des investisseurs. En Allemagne, la rénovation énergétique des bâtiments génère de l'emploi et des gains considérables avec l'appui des syndicats. Les entreprises électriques britanniques à

leur tour, après la privatisation des années 1990, prélèvent une taxe stimulant les baisses de consommation. En six ans, de 1994 à 2000, 150 millions de livres sterling ont alimenté ce programme et près d'un millier de nouveaux postes ont été créés. Des nouveaux métiers voient le jour. Celui d'économiste de flux laisse rêveur. Cet «homme énergie» optimise le fonctionnement des installations, informe les usagers et diffuse les connaissances sur les nouvelles technologies.

Taxer l'énergie

La fiscalité écologique gagne du terrain année après année. L'Allemagne, pionnière en la matière, se flatte d'une belle réussite. Même si une bonne partie de la population doute toujours de son efficacité et se plaint de la hausse

des prix des carburants et de combustibles. «Puisque le chômage frappe des sociétés qui utilisent trop d'énergie, la solution consiste à transférer une partie de la fiscalité depuis le travail vers les énergies non renouvelables.» En somme moins de charges sur les salaires et plus de recettes pour les retraites.

Quant à la Suisse, elle s'enlise dans l'immobilisme et la bataille fait rage entre les partisans de la taxe sur le CO₂ et les défenseurs du centime écologique.

A travers d'autres exemples encore, l'agriculture biologique ou les investissements socialement responsable, *La Revue durable* fait le tour de la question sans verser dans le combat militant. Car, si ce n'est pas un mariage d'amour, celui entre l'écologie et l'emploi doit devenir un mariage de raison. *md*



Créée à Fribourg il y a tout juste un an et demi, *La Revue Durable* est la première revue francophone spécialisée dans le développement durable. Elle offre une approche rigoureuse et interdisciplinaire de cette notion d'actualité, qui suscite toujours plus d'intérêt et d'interrogations. Son but ? Faire connaître au grand public des initiatives réussies et des pistes à suivre.

La Revue Durable, au rythme de 5-6 numéros par an, publie des articles rédigés par des spécialistes du monde de l'économie, des sciences naturelles, de l'environnement, de la politique. Dans chaque numéro, elle présente un dossier complet (environ 45 pages) sur un thème lié au développement durable (l'agriculture, l'électricité, les villes, l'air, l'eau, les sols, l'éducation au développement durable, la chaleur, l'emploi...). Elle propose également l'actualité internationale du développement durable : débats, décisions politiques, ainsi que des interviews de personnalités impliquées dans le développement durable et une revue de presse des dernières parutions ou manifestations.

www.larevuedurable.com
helene.gaillard@larevuedurable.com

La résurrection de la mémoire

Jean-Michel Olivier est le lauréat du Prix Dentan 2004. Avec *L'Enfant secret*, publié par L'Age d'Homme, il part à la recherche de l'histoire de sa vie.

Comment fait-on mémoire d'une origine? Cette question, qui est au cœur du récit de Jean-Michel Olivier, le lecteur devine qu'elle concerne l'auteur lui-même: «c'est l'histoire de ma vie que je cherche», au confluent de «deux rivières (deux courants, deux désirs)», à la croisée d'une double ascendance, vaudoise et italienne.

Versant vaudois, celui des grands-parents paternels: ceux-ci tiennent un restaurant, ont deux enfants, connaissent un bonheur modeste dont le cadre quotidien est recréé avec attention et tendresse. Mais bientôt, la mort accidentelle de la fille cadette assombrit le ta-

bleau. L'auberge est abandonnée, Julien, le grand-père, trouve du travail dans une fabrique d'allumettes et son épouse Emilie s'emploie à faire des abat-jour. Occasion, pour Jean-Michel Olivier, d'élargir la mémoire du passé, en ajoutant aux notations intimistes de brefs éclats où la réalité économique apparaît avec brutalité. Ainsi, le travail à la fabrique d'allumettes est dangereux:

«Quand il remplit la machine avec les papiers d'allumettes, celles-ci frottent la plaque et s'enflamment. Sauve qui peut! [...] A la Diamond, ça arrive toutes les semaines: les machines font tuyau et se transforment en lance-flammes. Parfois il n'y a qu'une issue, sauter par la fenêtre pour échapper à la fournaise.»

Tout autre est le versant italien de la généalogie, celui d'Antonio et de Nora; ici, l'histoire privée croise sans cesse la grande Histoire: nous sommes à Trieste, Antonio lit Eliot, aime Alban Berg, rencontre Joyce; ce sont ses talents de photographe qui vont précipiter son destin; pendant quinze ans, il sera le portraitiste attiré du Duce, le maître des icônes impériales: «L'ombre est traquée, puis effacée de chaque image, comme l'ennemi intérieur est arrêté, envoyé en prison ou même exécuté [...]. La lumière règne en maîtresse absolue.»

Une vérité qui crève les yeux

Cette lumière aveuglante, il faut la corriger par le point de vue de Julien, photographe lui aussi, mais d'une sorte bien particulière, puisqu'il est à moitié aveugle. Un accident survenu dans son enfance lui a mis pour toujours de la neige dans les yeux, «une neige pâle et lourde parfois teintée de rouge vif, parfois tombant en flocons bleus irréguliers.» Ainsi, c'est en aveugle que Julien prend ses photographies, guidé par une «odeur de fruits broyés, de feuilles mortes, de foin fraîchement coupé. [...] Il marche au bord du vide, vers cette autre part de lui-même, plus ancienne que le monde, et dont l'entrée est interdite, quand nos yeux sont ouverts.» A l'inverse de cette soumission sensible au monde, qui ouvre sur une connaissance intime, les photos d'Antonio

entendent «faire rendre gorge à la réalité - alors une autre vérité vient au jour, qui littéralement crevait les yeux, mais que personne, jamais, dans son évidence aveuglante, n'avait imaginée ou entrevue.»

La photographie révèle un au-delà du regard - pour Julien, elle fait apparaître ce que l'on voit, les yeux fermés; pour Antonio, elle révèle ce que l'on ne voit pas, les yeux ouverts. C'est dans cet espace paradoxal, fait d'hyperacuité et d'hypersensibilité, que le récit de Jean-Michel Olivier trouve à son tour sa place et son rythme.

La plaque sensible du texte

Son livre est construit par fragments, c'est une succession de brefs paragraphes séparés par des blancs typographiques qui découpent des instantanés: ainsi ces «cavaliers en djellaba et turban rouge, fusil en bandoulière, chaussés de simples sandales de cuir», qui galopent dans les prés enneigés - des spahis que les aléas de la guerre ont conduits en Suisse. C'est une des réussites de *L'Enfant secret* que cette résurrection ponctuelle du passé grâce à des images parfaitement précises et indubitables. Voilà pour l'acuité.

Et la sensibilité? Pour ma part, c'est dans les blancs typographiques que j'en percevais volontiers l'action - dans ces endroits nombreux où le texte est vierge d'écriture, signalant ainsi l'absence, explicite, de tout développement. Le mot peut s'entendre aussi dans son sens technique: pour Julien «le monde est une photographie qu'il n'arrivera jamais à développer». De même ces blancs; ils sont la pure plaque sensible du texte, là où s'ouvre le vide, «vers cette autre part de nous-mêmes» où restent, invisibles et imprononçables, les signes vrais de notre vie. «Le mot n'est écrit nulle part, et jamais prononcé; l'image, volatile et tronquée comme une ombre, est tenue secrète.» Des mots ont été écrits pourtant, des images ont été produites, afin que nous sachions que le désir d'identité n'est pas vain, et que la littérature est le lieu par excellence où composer ce désir.

Jean Kaempfer

Biographie

Jean-Michel Olivier est né en 1952 à Nyon. Son mémoire de français sous le titre *Lautréamont: le texte du vampire* obtient le prix Henschel en 1978. C'est le début d'une carrière littéraire où essais et textes de fiction alternent. Sur la photographie et l'art contemporain, il publie *La Toilette des images* (1981), *La Chambre noire* (1982), *René Feurer: l'empire de la couleur* (1984), *Virus de la photographie* (1991) et enfin la *Montagne bleue* (1997). Il signe cinq romans: *L'Homme de cendre* (1987), *La Mémoire engloutie* (1990), *Le Voyage en hiver* (1994), *Les Innocents* (1996) et récemment *L'Amour fantôme* (1999), ainsi qu'un recueil de nouvelles *Le Dernier Mot* (1997). Dans les années huitante, il préside à la naissance de trois revues: *La Main de Singe* (publiée à Seyssel, France), *Contrepoints* et surtout *Scènes Magazine*, mensuel d'actualités culturelles, fondé avec son ami Frank Fredenrich, à Genève, en 1986, et qui perdure avec succès. Il est également critique de théâtre, de musique et de littérature à la *Tribune de Genève* et au journal *La Suisse*, de 1987 à 1994. Il reçoit en 1999 le Prix artistique de la ville de Nyon pour son œuvre. Il vit aujourd'hui à Genève où il enseigne le français et l'anglais.

www.jmolivier.ch

La vérité n'est vraie que déformée

Avec *Francis Bacon et la tradition de l'art*, la Fondation Beyeler à Bâle propose jusqu'au 20 juin une exposition enthousiasmante. Le peintre britannique considéré de manière convenue comme l'un des plus grands artistes de la fin du vingtième siècle, désigne avec éclat, hors de toute convention, l'impuissance de toutes celles et ceux qui, après le mouvement surréaliste, annonçaient la fin de l'art.

Dans un court-métrage réalisé en 1963 par Pierre Koralnik, Francis Bacon évoque l'idée de «déformation», son obsession «peinturière». Comment comprendre et maîtriser, appliquer, développer et exploiter la déformation de ce qu'il est banal d'appeler la réalité ? Déformation avec laquelle tout artiste se

bat et se débat, voire que chacune et chacun perpètre comme Monsieur Jourdain le fait avec la prose.

Cru comme la chair

Le travail de Bacon répond à cette question en suivant une autre voie que l'autoroute empruntée à la suite des surréalistes. Il suit une piste pour peintre seul. Ce n'est pas la réalité-sujet lointain qui est déformée, mais le corps-objet immédiat, la chair que l'artiste triture et manipule.

L'exposition respecte bien son titre. Elle veut très didactiquement montrer les sources de l'œuvre peinte de Bacon. Des sources que, contrairement à beaucoup d'autres, l'artiste a toujours reconnues: Velasquez, Le Titien, Degas, Van Gogh, Giacometti, parmi les plus

grands.

Francis Bacon a repris, peint, à ses conditions bien sûr, crues comme la chair, parfois révoltées voire répulsives - la reprise selon Sören Kierkegaard n'est pas la répétition - plusieurs tableaux de ses origines. Il veut montrer le vrai par la déformation. Le vrai c'est le masque !

Toujours selon la définition du philosophe danois, il reprend aussi un dispositif intrinsèque et majeur de la peinture sacrée: le triptyque. Ceux de Francis Bacon sont formés de grands panneaux d'environ 2 mètres sur 1,5 se juxtaposant entre eux, comme pour former une fresque. Les sujets sont là aussi issus de la tradition, comme la crucifixion et le portrait.

Mais un certain décalage traverse les salles du bâtiment pro-

jeté par l'architecte Renzo Piano. La didactique n'est pas neutre. D'une part, on ressent au travers des dispositifs de présentation une volonté de pacifier une œuvre fascinante et très subversive. D'autre part, cette pacification est menée avec subtilité et malice. Au point souvent de retourner la proposition du titre de l'exposition. Ce sont les tableaux de Bacon qui mettent en lumière la subversion chez les maîtres des sources.

Barbara Steffen, la commissaire de l'exposition, commente: «Mais il (Bacon) est allé plus loin encore: il fait exploser formellement le pape et révèle au grand jour tout ce qui restait introverti chez Velasquez, tout ce qui est caché et refoulé à l'intérieur de la figure.» *dm*

Sociologie de la culture

Intellectuels catholiques: la plume et la croix

Les formes de l'engagement littéraire ont fait l'objet de nombreuses études, notamment en ce qui concerne les intellectuels communistes ou affiliés. Il en est une modalité moins connue, celle de l'«armée catholique de la plume», à savoir l'engagement littéraire des catholiques, à laquelle participent les convertis des années 1880 (Claudel, Bloy, Huysmans), mais aussi à l'orée du xx^e siècle, des auteurs comme Jammes, Claudel ou Mauriac et jusqu'aux convertis des années 1920 (Cocteau, Delteil). Entre 1910 et 1930 environ, on assiste à une véritable «renaissance littéraire catholique», décrite ici dans son foisonnement de débats à travers revues, dont l'ambitieuse *Vigile* (1930-1933), œuvres et interventions diverses. Hervé Serry consacre à ces mouvements une thèse de sociologie culturelle, très fouillée, à partir du dépouillement de nombreux documents d'époque, publiés ou inédits.

De la figure tutélaire que se donne le mouvement, le Chateaubriand du *Génie du christianisme* (1802), jusqu'à la condamnation de Charles Maurras par Rome en 1926 qui inaugure une nouvelle ère, le sociologue restitue et analyse les débats cruciaux qui eurent lieu parmi les catholiques sur l'affaire Dreyfus, le moralisme en littérature, et le rôle d'une création spécifiquement catholique dans un monde moderne en pleine laïcisation. En France, contre celles des socialistes ou librepenseurs qui rejettent la référence divine, contre la loi de laïcité (1905) ratifiant la séparation de l'Église et de l'État, s'affirme peu à peu la figure de l'intellectuel catholique investi avec ses valeurs propres dans le débat culturel.

Avec Jacques Maritain ou Robert Valléry-Radot, notamment, les intellectuels catholiques s'opposent à diverses formes d'une «modernité» honnie (comme la démocratie et

la science), sources du relativisme et du rejet de la révélation. Ils débattent également des formes d'une littérature catholique apte à traduire leurs options auprès d'un large public.

Mais l'écrivain catholique occupe dès la fin du xix^e siècle une position inconfortable. Il se trouve pris entre deux contraintes douloureuses, où se contredisent vocation religieuse et artistique: celles de la hiérarchie catholique qui tente de limiter les droits des créateurs en les soumettant à celui du Créateur par l'*Index librorum prohibitorum* (aboli en 1966 seulement) et l'encyclique *Syllabus* (1864), et celles du champ littéraire qui affirme son autonomie grandissante et refuse de subordonner la création à des impératifs religieux.

Jérôme Meizoz

Hervé Serry, *Naissance de l'intellectuel catholique*, Paris, La Découverte, coll. L'Espace de l'histoire, 2004.